

Le 10 juillet 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 10 juillet 2018 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller
Madame Audrey Dépault, conseillère
Monsieur Jimmy Robert, conseiller
Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

AUSSI PRÉSENTS

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

ABSENTE

Madame Nathalie Perreault, conseillère

2018-07-087 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 10 juillet 2018 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2. MOT DU MAIRE

2018-07-088 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 10 juillet 2018 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL

Le 10 juillet 2018

6.1	DEMANDE DE MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME / LOT 1 574 499
6.2	DÉSIGNATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODÉMENT
7	ADMINISTRATION
7.1	GREFFE
7.1.1	ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 570-5 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 570 AFIN D'AJOUTER UN NOUVEAU TYPE D'AFFECTATION «COMMERCE» SOIT L'AFFECTATION «COMMERCE DE SERVICES TECHNIQUES»; DE REMPLACER, AU PLAN 3, L'AFFECTATION «PUBLIQUE-COMMUNAUTAIRE» DES LOTS NUMÉROS 4 611 774 ET 4 611 776 PAR L'AFFECTATION «COMMERCE DE SERVICES TECHNIQUES» ET DE REMPLACER, AU MÊME PLAN 3, L'AFFECTATION «HABITATION DE BASSE DENSITÉ» DU LOT NUMÉRO 1 574 897 PAR L'AFFECTATION «PARC»
7.1.2	ADOPTION DE PREMIER PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 572-9 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 572 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE CATÉGORIE DE COMMERCE DE SERVICES TECHNIQUES, D'AJOUTER DE NOUVEAUX USAGES TEMPORAIRES POUR LA PÉRIODE HIVERNALE, DE REMPLACER LA ZONE PUBLIQUE-COMMUNAUTAIRE Pb-2 PAR LA NOUVELLE ZONE COMMERCIALE Cb-1 ET DE DÉTACHER UN LOT DE LA ZONE RÉSIDENNELLE Ra-8 AFIN DE CRÉER LA ZONE-PARC Pa-6
7.1.3	ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 574-4 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 574 AFIN D'INSÉRER LES DÉFINITIONS DES TERMES « ABRI UTILITAIRE TEMPORAIRE » ET « ABRI PORTIQUE TEMPORAIRE »
7.1.4	DÉPÔT DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 650 / RÈGLEMENT REMPLACANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE NUMÉRO 606 - (RMH 460-2018)
7.1.5	AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 650 / RÈGLEMENT REMPLACANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE NUMÉRO 606 - (RMH 460-2018)
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.3	RESSOURCES HUMAINES
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
8.1	ADOPTION DES RAPPORTS ANNUELS 2015, 2016 ET 2017 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
10	URBANISME ET ENVIRONNEMENT
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
12	AFFAIRES NOUVELLES
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2018-07-089

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2018

Il est PROPOSÉ par madame Audrey Dépault
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2018 sans modification.

ADOPTÉE

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

2018-07-090 6.1 **DEMANDE DE MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME / LOT 1 574 499**

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification de zonage a été déposée par l'entreprise Gestion Immobilière Yan Castonguay Inc et Le Groupe Lawlor le 7 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette demande nécessite de détacher le lot 1 574 499 de la zone industrielle In-1 afin de créer une nouvelle zone résidentielle multifamiliale dans le but de permettre la réalisation du projet résidentiel Les résidences de la 5^e Avenue – phase 2 comportant environ 38 logements dont une partie du projet sera offert aux propriétaires désirant acquérir leur unité et l'autre partie pour ceux qui désirent louer;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a rencontré le requérant M. Yan Castonguay et lui a permis de se faire entendre pour obtenir une information complète de la situation dans le but de prendre une décision éclairée;

CONSIDÉRANT QUE le rôle du conseil est de décider les affectations du sol selon l'intérêt général de la municipalité prise dans son ensemble;

Il est PROPOSÉ par madame Audrey Dépault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE REFUSER la demande de modification de zonage afin de conserver la totalité de la seule aire d'affectation « industrie » sur le territoire.

ADOPTÉE

2018-07-091 6.2 **DÉSIGNATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes a été sanctionnée le 18 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont assujetties à cette loi qui à son article 17 prévoit la désignation d'un répondant en matière d'accommodement au sein du personnel de celles-ci;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

QUE Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier, soit désigné à titre de répondant de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil en matière d'accommodement pour la mise en œuvre de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes.

ADOPTÉE

2018-07-092

7.1.1 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 570-5 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 570 AFIN D'AJOUTER UN NOUVEAU TYPE D'AFFECTION «COMMERCE» SOIT L'AFFECTION «COMMERCE DE SERVICES TECHNIQUES»; DE REMPLACER, AU PLAN 3, L'AFFECTION «PUBLIQUE-COMMUNAUTAIRE» DES LOTS NUMÉROS 4 611 774 ET 4 611 776 PAR L'AFFECTION «COMMERCE DE SERVICES TECHNIQUES» ET DE REMPLACER, AU MÊME PLAN 3, L'AFFECTION «HABITATION DE BASSE DENSITÉ» DU LOT NUMÉRO 1 574 897 PAR L'AFFECTION «PARC»

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement numéro 570-5 intitulé :

« Règlement amendant le règlement relatif au Plan d'urbanisme numéro 570 afin d'ajouter un nouveau type d'affectation «Commerce» soit l'affectation «Commerce de services techniques»; de remplacer, au plan 3, l'affectation «Publique-communautaire» des lots numéros 4 611 774 et 4 611 776 par l'affectation «Commerce de services techniques» et de remplacer, au même plan 3, l'affectation «Habitation de basse densité» du lot numéro 1 574 897 par l'affectation «Parc» »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 14 août 2018 à 18 h au centre communautaire aux fins de cette consultation et qu'à cet effet la greffière publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2018-07-093

7.1.2 ADOPTION DE PREMIER PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 572-9 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 572 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE CATÉGORIE DE COMMERCES DE SERVICES TECHNIQUES, D'AJOUTER DE NOUVEAUX USAGES TEMPORAIRES POUR LA PÉRIODE HIVERNALE, DE REMPLACER LA ZONE PUBLIQUE-COMMUNAUTAIRE Pb-2 PAR LA NOUVELLE ZONE COMMERCIALE Cb-1 ET DE DÉTACHER UN LOT DE LA ZONE RÉSIDENTIELLE Ra-8 AFIN DE CRÉER LA ZONE-PARC Pa-6

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement numéro 572-9 intitulé :

« Règlement amendant le règlement de zonage numéro 572 afin de créer une nouvelle catégorie de commerces de services techniques, d'ajouter de nouveaux usages temporaires pour la période hivernale, de remplacer la zone publique-communautaire Pb-2 par la nouvelle zone commerciale Cb-1 et de détacher un lot de la zone résidentielle Ra-8 afin de créer la zone-parc Pa-6 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 14 août 2018 à 18 h au centre communautaire aux fins de cette consultation et qu'à cet effet la greffière publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2018-07-094 7.1.3 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 574-4 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 574 AFIN D'INSÉRER LES DÉFINITIONS DES TERMES « ABRI UTILITAIRE TEMPORAIRE » ET « ABRI PORTIQUE TEMPORAIRE »

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement numéro 574-4 intitulé :

« Règlement amendant le règlement des permis et certificats numéro 574 afin d'insérer les définitions des termes « Abri utilitaire temporaire » et « Abri portique temporaire »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 14 août 2018 à 18 h au centre communautaire aux fins de cette consultation et qu'à cet effet la greffière publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2018-07-095 7.1.4 DÉPÔT DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 650 / RÈGLEMENT REMPLACANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE NUMÉRO 606 - (RMH 460-2018)

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Brazeau dépose le projet de règlement numéro 650 remplaçant le règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre numéro 606 - (RMH 460-2018).

2018-07-096 7.1.5 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 650 / RÈGLEMENT REMPLACANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE NUMÉRO 606 - (RMH 460-2018)

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Brazeau donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement numéro 650 remplaçant le règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre numéro 606 - (RMH 460-2018).

2018-07-097 7.2.1 LISTE DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de deux cent soixante-dix-huit mille huit cent quarante-trois dollars et quatre-vingt-huit cents (278 843,88 \$).

ADOPTÉE

2018-07-098

8.1 ADOPTION DES RAPPORTS ANNUELS 2015, 2016 ET 2017 DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIERE DE SECURITE INCENDIE

ATTENDU QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de transmettre, au ministre de la Sécurité publique, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année;

ATTENDU QU'il y a eu un retard important à la MRC dans ce dossier et l'obligation de compléter les rapports annuels selon les exigences de la Loi sur la sécurité civile et du MSP;

ATTENDU l'obligation, de chacune des municipalités, de fournir les rapports 2015, 2016 et 2017 relatifs au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU

D'ADOPTER les rapports annuels 2015, 2016 et 2017 relatif au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil;

D'AUTORISER la transmission des rapports annuels 2015, 2016 et 2017 à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle les transmette au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

2018-07-099

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 10 juillet 2018 à 19 h 55.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière